Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 7

Nachruf: M. Marcel Nicolet-Lacrevaz, à Ambilly, a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de Mme Marcel Nicolet [...]

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour ce réseau d'informations nous avons proposé à la Commission des Suisses de l'étranger de confier à une personnalité qualifiée, qui serait au Secrétariat des Suisses de l'étranger, chargée de l'édition d' « Echo » (qui subira des transformations de structure afin de lui donner, après la démission de Mme Arnold, une extension nouvelle) et qui devrait concentrer les informations susceptibles d'intéresser les revues, journaux ou organes de sociétés suisses à l'étranger, d'une part, et de constituer, d'autre part, un réseau d'informateurs quant aux activités des Suisses de l'étranger, afin de pouvoir renseigner les journaux paraissant dans nos divers cantons qui publieraient volontiers des reportages ou informations sur les activités, si diverses, des groupements suisses de l'étranger. Il faudra trouver la personnalité et ce ne sera pas facile, qui puisse remplir ce poste qui demandera beaucoup de doigté, de connaissance des communautés helvétiques et des problèmes d'information soit vers l'étranger, soit de l'étranger vers la mère-patrie. Ce directeur de l'information, qui sera de langue allemande, devra avoir un collaborateur de langue française capable de le remplacer lors de voyages dans nos différentes colonies à l'étranger et sachant accueillir ceux de nos compatriotes qui, arrivant à Berne, souvent sans y être venu de leur vie, peuvent être de précieuses sources d'informations. Un budget spécial évalué, au minimum, à 50 000 francs par an, devrait permettre de constituer un organisme qui mette l'information au premier plan de son activité.

Les renseignements recueillis par la Commission d'information dans les cinq continents seront utiles et formeront une documentation de base.

Nous souhaitons, qu'après le congrès des Suisses de l'étranger à Montreux, ce projet puisse entrer rapidement dans l'ère de réalisation. L'information s'impose en l'an 1969, si l'on veut que nos colonies suisses de l'étranger puissent prendre davantage conscience de la grandeur de leur rôle pour le plus grand bien de la Confédération helvétique.

Robert VAUCHER.

Repas-Choucroute le jeudi 1er mai 1969 au restaurant « La Mascotte » à Annecy-le-Vieux

En ce matin ensoleillé du 1er mai ce sont vingt personnes qui se sont retrouvées au restaurant « La Mascotte » à Annecy-le-Vieux pour déguster une traditionnelle choucroute.

La journée a été très agréable dans ce restaurant sympathique et bien situé.

La choucroute était bonne et bien garnie. Une dégustation d'excellent vin d'Alsace a meublé une partie de l'après-midi, agrémentée d'histoires savoureuses racontées par nos amis. Et la journée s'est agréablement terminée chez nos amis M. et Mme Muller dans leur belle villa de Sevrier.

Comme toujours : « Les absents ont eu tort ! »

Assemblée générale statutaire le samedi 19 avril 1969 à la Brasserie du Forum à Annecy

Présidence M. Choquard

Vingt et une personnes seulement ont assisté à cette Assemblée générale.

« J'ouvre la séance devant un nombre de membres aussi restreint, il faudrait faire un peu de propagande pour être plus nombreux », nous dit le président en souhaitant la bienvenue et il excuse Monsieur le Consul Hurni et Madame, Monsieur le Vice-Consul Widmayer et Madame ainsi que plusieurs membres absents ou malades.

Le président poursuit : « L'année 1968 n'a rien eu de spécial, nous avons poursuivi notre petit train-train de bonheur et de bonne camaraderie. »

Une minute de silence est observée à la mémoire des membres décédés dans l'année.

Le carnet blanc nous apprend plusieurs mariages et une naissance dans l'un de ces jeunes foyers.

Les comptes rendus de la secrétaire sont lus et approuvés à l'unanimité.

Le rapport du trésorier nous fait entrevoir la saine gestion de la trésorerie que nous confirme les vérificateurs aux comptes.

Le président et le comité sont tous maintenus à leur poste par acclamations.

Propositions diverses :

Fête du 1er août.

Chaque fois que nous avons essayé de fêter le 1er août avec une autre société celà a été un échec. L'année dernière à Aix-les-Bains cinq personnes seulement se sont déplacées. Il est donc préférable de fêter le 1er août entre nous. Après discussion il est décidé que le comité fixera la date et le lieu à temps utile. Mais tout le monde est d'accord de faire une petite fête le soir même du 1er août.

Avec le verre de l'amité la réunion se termine à 22 h 30.

M. Marcel Nicolet-Lacrevaz, à Ambilly, a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de

† Mme MARCEL NICOLET

sa bien chère épouse, pieusement enlevée à l'affection des siens dans sa 56e année, des suites d'une grave et courte maladie vaillamment supportée. Ses funérailles ont eu lieu en l'église de Gaillard.